



Cet exemplaire des Échos est le dernier de la mandature de l'actuelle équipe municipale et la Rédaction espère que les 62 numéros qu'elle a rédigés ont répondu à vos attentes. Ce numéro sera consacré à la cérémonie de vœux de la Municipalité dans laquelle notre Maire a fait une rétrospective des actions menées pendant cette dernière mandature, après nous avoir annoncé qu'il ne se représentera pas ; il a aussi fait un retour sur les 18 années qu'il a consacrées à œuvrer pour la commune. Place, maintenant, aux élections municipales qui auront lieu le 15 mars prochain.

UNE CÉRÉMONIE DES VŒUX EMPREINTE D'ÉMOTION.

Samedi 17 janvier, les Lauranaises et les Lauranais ont bravé la pluie pour se rendre au Foyer municipal, répondant à l'invitation de Monsieur le Maire, Émile RAGGINI. La présentation des vœux du Maire revêtait, en cette fin de mandat, une signification toute particulière car celui-ci a annoncé officiellement qu'il ne se représentera pas.

En préambule, Émile RAGGINI a remercié de leur présence les personnalités invitées, Madame Françoise NAVARRO-ESTALLE, Monsieur Alain GINIES, tous deux vice-présidents départementaux, et Monsieur Pascal VALLIERE, vice-président de l'Agglo et directeur de la SIC à la Redorte. Il a, tout d'abord, tenu à remercier les Conseillers Municipaux, les membres du CCAS, sans oublier leurs conjoints qui supportent leurs absences, et l'ensemble des personnels de la Commune. Il a salué les Présidents des Associations, nombreuses sur le village. Il s'est adressé aux Enseignants et aux ATSM, en rappelant l'attachement que porte la Municipalité à l'École. Il a aussi salué les acteurs du secteur économique, artisans, commerçants, agriculteurs et viticulteurs sans oublier nos professionnels de santé ; Il a cité les sapeurs-pompiers commandés par le capitaine VAISSIERE et a rappelé l'action efficace que mène le lieutenant-colonel MUNOZ, en charge des 26 jeunes sapeurs-pompiers. Il a, enfin, remercié nos deux policiers pluri-communaux pour leur travail. Pour sa dernière présentation des vœux, Émile RAGGINI a voulu remettre en perspective les 18 ans qu'il a voués au service des Lauranaises et des Lauranais, d'abord comme premier adjoint chargé des finances, après avoir rejoint Jean LOUBAT, au sein de la Municipalité. Il a conservé cette charge des fi-

nances pendant ses deux mandats comme Maire de Laure. Ayant hérité d'un budget « sous surveillance », il a progressivement redressé la situation pour obtenir des finances saines, condition indispensable pour assurer un fonctionnement correct de la Mairie et réaliser les investissements prévus au cours des exercices successifs. Ayant eu recours à l'emprunt pour commencer, il a, tout en remboursant régulièrement la dette, réussi, au fil des ans, à améliorer la capacité d'autofinancement de la commune. Il a mené une politique de gestion rigoureuse, en impliquant les chefs de services dans la démarche pour mieux encadrer les dépenses, tout en recherchant les opportunités, par des dossiers de qualité, pour capter les subventions à tous niveaux (agglo, département, état). Il a voulu contenir les taux d'imposition communaux, sensiblement plus élevés que ceux de sa strate démographique, en les gelant pendant 18 ans et en optimisant les recettes par des produits domaniaux (revente de terrains aux opérateurs téléphoniques, revente de l'épicerie, etc.) et par le recours aux travaux en Régie. Tout cela a permis de réaliser les investissements que chacun peut voir en faisant le tour du village sur lesquels Émile RAGGINI s'est arrêté ; en partant de la Mairie et de son parvis avec sa sculpture en marbre de Caunes. Il a fait un arrêt prolongé à l'église St Jean-Baptiste, joyau du Patrimoine de Laure, que la municipalité a pu faire classer en 2006 au titre de monument historique. Depuis lors la Mairie n'a cessé d'agir, avec l'association du Patrimoine Lauranais, pour restaurer l'église et les œuvres d'art qu'elle renferme. Continuons notre tour de Laure en citant le Foyer municipal qui a fait l'objet d'aménagements successifs (chauffage au bois, cuisine, insonorisation),



le Pôle Santé, le parking « de la Maison des Associations », le cheminement doux de l'avenue des Écoles, les travaux de l'école primaire, le bâtiment des bains douches, le toit du local de l'ancien lavoir, la place du Ravelin, le cimetière avec l'aménagement du columbarium et l'installation de WC, les Halles datées de 1894 (102 dans le calendrier républicain), la place des Acacias, la rue de la Mairie, la Maison Escande qu'il a fallu réhabiliter, tous les travaux sur les huisseries des bâtiments publics et les travaux de la boucherie, passage de l'éclairage public en LED, les travaux de voirie dans les rues du centre bourg, en cours d'achèvement, un nouveau mobilier public, etc.

Il a, par ailleurs, soutenu les propositions de certains membres de l'équipe municipale travaillant en commissions :

- En matière d'environnement, le passage au zéro-phyto et plus de 55% des terres cultivées en bio ont valu à Laure le label de territoire Bio-engagé, renouvelé tout récemment avec 78% de la surface cultivée en bio.

- En matière de protection et de sécurité, mise en place de caméras de vidéoprotection, aujourd'hui au nombre de 23 dont 4 à lecture des plaques, action sur la signalétique, restauration des chemins communaux et des pistes pour les pompiers.

- En matière de prévention contre les inondations, rappelons les travaux, sous l'égide

du Syndicat Mixte Aude Centre et du SM-MAR, pour créer le bassin écrêteur de crues des Arques et aménager le barrage du Ruchol, avec son nouveau déversoir dont on peut juger l'efficacité avec la survenue des épisodes pluvieux actuels.

Émile RAGGINI a conclu en appelant la future municipalité qui sortira des urnes au mois de mars à poursuivre plusieurs dossiers en cours qui devront être menés à bien (PLU, PCS multirisques, lotissement nouvellement créé). Son discours suivi avec intérêt par l'assistance a été salué par une standing-ovation, sous des applaudissements nourris.

Les trois personnalités présentes se sont ensuite exprimées pour présenter les pers-

pectives et les priorités du département, pour Alain GINIES et Françoise NAVARRO-ESTALE, et de l'Agglo, pour Pascal VALLIERE. Tous les trois ont témoigné à Monsieur le Maire les marques de leur sympathie et de leur amitié, en rappelant tout le plaisir qu'ils ont eu à travailler avec lui.

A l'issue de la réunion, tous les participants se sont retrouvés devant un copieux buffet pour un apéritif dînatoire sympathique animé par Guy ROBERT et son saxophone. Ce fut assurément un moment de convivialité partagée, dans une ambiance chaleureuse.

TRÈS FORTES PLUIES À LAURE-MINERVOIS.

La pluie qui s'était déjà manifestée sur le toit du foyer pendant la cérémonie des vœux du samedi 17 janvier a redoublé d'intensité dans la soirée du dimanche 18 et il est tombé plus de 200mm en quelques heures. La municipalité a été amenée à réunir une cellule de crise qui est intervenue jusque tard dans la nuit. Cette cellule a fonctionné dans les conditions du Plan Communal de Sauvegarde qui n'a, finalement, pas été officiellement déclenché car la situation météo s'est fort heureusement améliorée en fin de nuit. La cellule, sous la responsabilité de Monsieur le Maire a été amenée cependant à prendre des mesures de sécurité en barrant les routes en direction de Trèbes, de Peyriac, de Puichéric et d'Aigues-Vives qui ont été submergées à plusieurs endroits, tout en prévenant les communes limitrophes. Seule la route en direction de Villeneuve-Minervois était restée praticable. Une équipe est intervenue à Prat-Majou pour venir rapidement en aide, avec les pompiers, à un riverain dont une partie des locaux était inondée, et ce, avant que l'eau atteigne l'habitation. Il n'y a, en définitive pas eu de problèmes majeurs dans la commune. Cet épisode pluvieux a permis de voir que les travaux entrepris sur le barrage du Ruchol et la construction du bassin écrêteur de crues des Arques ont permis de réguler efficacement les eaux des deux ruisseaux qui se rejoignent au niveau de la passerelle de l'ancienne route de Peyriac. Le nouveau déversoir, de type PK WEIR, du barrage du Ruchol (cf. la rétrospective en dernière page des échos de septembre 2022) a parfaitement joué son rôle ; la vitesse d'écoulement de l'eau a été maîtrisée ; cette eau aurait pu s'épandre, s'il en avait été besoin, dans les terres agricoles situées rive gauche (le merlon rive gauche a été arasé à cet effet). Le Lac est à nouveau rempli, pour la plus grande satisfaction des promeneurs ! La municipalité remercie toutes les personnes (élus, agents et pompiers) qui se sont mobilisées lors de cet événement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Un rappel sur le mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1000 habitants. Le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (art. 1260 s du code électoral) ; les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Un candidat ne peut être inscrit dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste. Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction des suffrages obtenus. Lors de l'éventuel second tour,

seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion, avec d'autres listes pouvant se maintenir, ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10% ; la répartition des sièges se fait alors comme au premier tour. Les bulletins exprimés qui seront comptabilisés seront ceux qui ne seront ni blancs, ni nuls, ni rayés ; si vous rayez une personne, le bulletin sera nul. La réglementation prévoit que vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Nous vous rappelons que, pour pouvoir voter aux élections municipales qui auront lieu le dimanche 15 mars 2026, la date limite de prise en compte des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 6 février, sous réserve des diverses exceptions existantes prévues par l'article L30 du même code.

LE 3ÈME RPIMa EN MANŒUVRE.

Peut-être avez-vous croisé il y a quelques jours des militaires en exercice sur le territoire de la commune. L'autorité militaire avait, en effet, choisi Laure-Minervois pour y effectuer une manœuvre élaborée en liaison avec la préfecture et la délégation militaire départementale. 90 parachutistes et jusqu'à 20 véhicules du 3ème RPIMa ont été engagés pour cet exercice en terrain libre qui s'est déroulé du mardi 27 au jeudi 29 janvier. Le 3ème régiment de parachutistes d'infanterie de marine est bien connu des Lauranais puisque, depuis des années, un détachement de la 4ème compagnie vient rendre les honneurs lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Nous les en remercions encore chaleureusement.



LE MOT DES BIBLIOTHÉCAIRES.

«La bibliothèque municipale de Laure est ouverte au public le lundi de 16:00 à 17:30, le vendredi et le samedi de 10:30 à 12:00. Une fois par mois, une rencontre est organisée dans nos locaux « Un Après-Midi à la Bibliothèque ». Chaque participant (inscrit ou non à la bibliothèque) vient présenter un ouvrage (emprunté ou non à la bibliothèque), qu'il a lu, aimé, qui l'a touché, intéressé. S'ensuit un échange autour des thèmes abordés dans le livre.

Vous pouvez venir juste pour écouter les recommandations de lecture et participer aux discussions, même si vous ne souhaitez pas présenter un ouvrage. Une collation offerte par les bibliothécaires vient rendre ce moment d'échanges encore plus convivial.

Venez découvrir notre bibliothèque qui renouvelle et enrichit ses fonds régulièrement grâce :

- Au passage du bibliobus de Carcassonne qui nous « prête » pour six mois, 450 ouvrages (romans adultes et enfants, BD adultes et enfants, documentaires, albums enfants, livres audio).

- Aux achats que nous faisons régulièrement auprès des deux librairies indépendantes de Carcassonne.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite. Nous vous attendons nombreux. »



LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux nouveaux artisans ont choisi de demeurer à Laure pour y exercer deux activités différentes mais proches à la fois. Il s'agit de Madame Carine BASTIDE, une artiste qui crée des objets décoratifs, des bijoux et est aussi pastelliste, et de Monsieur Bertrand DEVRIESE, un artisan spécialiste de l'aérogommage, technique dérivée du sablage, avec un abrasif adapté au support à décaper ; il propose aussi un service de vide-maison responsable et respectueux de l'environnement. Tous deux sont installés 15 avenue de la Montagne Noire. Ils vous invitent à venir découvrir leur savoir-faire. « L'Atelier de Carine », c'est l'atelier de Madame, « Patine et Compagnie », c'est l'atelier de Monsieur.

AGENDA

- Vendredi 6 février 2026,
le « Comité des Fêtes »
tiendra son Assemblée Générale
à 19h,
au Foyer de Laure-Minervois.
La réunion est ouverte à tous.